

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE MONTGUYON
DELIBERATION N° 2021/29

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du du Maire, Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Nathalie CHATEAFAU et Simone ARAMET

Procurat ion(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
04 mars 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Marc LIONARD et Claude NEREAU

Date d'affichage
18 mars 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

18 mars 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Simone ARAMET

et publication du

18 mars 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 17 mars 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	358 638,58
- un excédent reporté de :	1 438 103,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 796 741,78
- un excédent d'investissement de :	43 194,51
- un déficit des restes à réaliser de :	139 358,00
Soit un besoin de financement de :	96 163,49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	1 796 741,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	96 163,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 700 578,29
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	43 194,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 17 mars 2021

Le Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF



Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du du Maire, Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Nathalie CHATEAFAU et Simone ARAMET

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
04 mars 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Marc LIONARD et Claude NEREAU

Date d'affichage
18 mars 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

18 mars 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Simone ARAMET

et publication du

18 mars 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 17 mars 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	358 638,58
- un excédent reporté de :	1 438 103,20
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 796 741,78
- un excédent d'investissement de :	43 194,51
- un déficit des restes à réaliser de :	139 358,00
Soit un besoin de financement de :	96 163,49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	1 796 741,78
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	103 963,49
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 692 778,29
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	43 194,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 17 mars 2021

Le Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE MONTGUYON
DELIBERATION N° 2021/29

Séance du 17 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du du Maire, Julien MOUCHEBOEUF,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY, Charlotte DENIS, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Nathalie CHATEAFAU et Simone ARAMET

Procurat ion(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
04 mars 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Marc LIONARD et Claude NEREAU

Date d'affichage
18 mars 2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

18 mars 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Simone ARAMET

et publication du

18 mars 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 17 mars 2021.

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	358 638,58
	- un excédent reporté de :	1 438 103,20
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 796 741,78
	- un excédent d'investissement de :	43 194,51
	- un déficit des restes à réaliser de :	139 358,00
	Soit un besoin de financement de :	96 163,49
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	1 796 741,78
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	103 963,49
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 692 778,29
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	43 194,51

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montguyon, le 17 mars 2021

Le Maire, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF



AR PRÉFECTURE

AFFECTATION RESULTAT 2020 COMMUNE

Numéro de l'acte : D20210329

Date de la décision : 17/03/2021

Identifiant unique de l'acte : 017-211702410-20210317-D20210329-DE

Acte transmis par : MURIEL TANCHAUD

Collectivité émettrice : COMMUNE DE MONTGUYON

Date de l'accusé de réception : 22/03/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Decisions budgetaires / délibération afférente aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Document : 99_DE-017-211702410-20210317-D20210329-DE-1-1_1.pdf (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 22/03/2021 15:06:41

Date d'envoi de l'acte : 22/03/2021 15:08:32

Date de réception de l'AR : 22/03/2021 15:09:02